

© SOCIÉTÉ : UNE ASSOCIATION NORMANDE PRÉPARE UN LABEL CULTUREL

Une association normande crée un label « handicap et culture »

L'association Arteoz travaille sur le développement d'un label pour désigner les salles de spectacles de la région qui facilitent l'accueil des personnes en situation de handicap, quel qu'il soit. Une initiative novatrice pour inciter également celles moins impliquées à en faire davantage. Et permettre aux personnes handicapées, parfois rétives, de mieux s'orienter et d'oser aller au théâtre, au cinéma ou voir des expositions...

Depuis quatre ans, l'association **Arteoz**, installée à **Déville-lès-Rouen**, multiplie les initiatives à destination des personnes en situation de handicap pour leur favoriser l'accès à la culture. Les actions sont multiples et souvent festives : sensibilisation du grand public à la déficience visuelle à travers un repas dans le noir, séances photos... Surtout, l'association propose un agenda entièrement dédié aux sorties culturelles et à leurs degrés d'accessibilité selon les différents types de handicap. Bien sûr, il y est question d'accessibilité physique - un fauteuil peut-il être accueilli ? - mais pas seulement : *«Avec la loi handicap de 2005, on parle du bâti. Mais, ce n'est pas la seule question que nous abordons: nous annonçons aussi si le spectacle est accessible aux personnes déficientes visuelles, aux sourds et aux malentendants, aux personnes en situation de handicap mental»*, détaille **Elvire**, artiste rouennaise et présidente de l'association.

Parfois « un manque d'information, ?de formation »

Vendredi dernier, à l'occasion de l'assemblée générale d'Arteoz, l'association a entériné son nouveau projet en gestation depuis plusieurs mois déjà : la création d'un label pour les salles culturelles facilitant l'accès aux handicaps. *«Les freins sont nombreux. Mais, aller au théâtre, au ciné-*

ma, voir les projections sur la cathédrale de Rouen, c'est prendre part à la société», continue Elvire.

Et ce n'est pas toujours facile à faire entendre, comme le constate **Lydie Faure**. Non voyante, accompagnée d'un chien d'aveugle, elle se heurte parfois à la méconnaissance des règles d'accueil : *«C'est le petit hic: un chien d'aveugle est admis partout et, parfois, il faut parlementer, expliquer aux vigiles, au personnel... Ce n'est qu'un manque d'informations, de formation»*, détaille-t-elle. Présidente de l'association Activités sportives et de loisirs pour tous à **Sotteville-lès-Rouen**, elle salue tout de même des avancées certaines. Comme la démocratisation, dans des salles de cinéma, d'équipements pour les sourds et les aveugles.



Lydie Faure, aveugle, peut tout de même profiter du cinéma grâce à des séances accessibles aux personnes handicapées (photo Boris Maslard) Photo : Image BM non-voyante 004.jpg (21947575)

À **Rouen**, le Kinopolis est ainsi équipé, dans pratiquement chaque salle, de matériels permettant la diffusion de films en audio-description et de

boucles magnétiques pour amplifier les sons dans les appareils auditifs. Certains films peuvent également être diffusés avec les sous-titres et une description écrite de l'ambiance et des effets sonores : *«Bien sûr, il faut que les distributeurs fournissent le matériel à la base, commente **Edwige Dzwierzynski**, directrice des quatorze salles à Saint-Sever. Mais, pour nous, c'est primordial de pouvoir proposer des séances accessibles»*. Entre vingt et trente cinéphiles handicapés «fidèles» sont ainsi au rendez-vous des sorties chaque semaine. Le cinéma Pathé d'**Évreux** propose aussi une grosse sortie par semaine en version sous-titrée spécifiquement.

«On souhaiterait qu'il y en ait plus qui en profitent, mais quand bien même il n'y en aurait qu'un, il est important de pouvoir ouvrir les portes des salles culturelles», ajoute **David Bobée**. Directeur du **Centre dramatique national Normandie-Rouen** (la Foudre au **Petit-Quevilly**, Les deux rives à Rouen et le centre Marc-Sanguier à **Mont-Saint-Aignan**), son implication sur les questions d'accessibilité est régulièrement citée par les personnes concernées. Tant sur le bâti que dans les créations artistiques : *«Nous avons réussi à rendre un tiers de la programmation accessible, que ce soit par des sous-titres ou par une traduction en langue des signes des représentations»*. Certaines de ses œuvres intègrent même

directement une personne qui s'exprime en langage des signes dans la mise en scène : *«On parle d'accessibilité universelle, je trouve assez joli de l'appliquer»*, continue David Bobée. Même si le public peine encore à s'élargir : *«Il y a une petite communauté qui se crée. C'est long mais ce public s'est pendant longtemps désisté, faute d'offre. Mais le principe est plus important que le résultat»*.

« Valoriser ? ce qui existe »

Le personnel du CDN est aussi formé aux rudiments du langage des signes pour pouvoir échanger des formules basiques avec les personnes sourdes et malentendantes. Un geste que salue Arteoz : *«Rendre accessible, ça commence par l'accueil de la personne, résume Elvire. On ne communique pas avec une personne sourde comme avec une personne qui souffre d'un handicap mental, par exemple»*. Avec le label, que l'association espère développer dès 2018, elle espère aussi motiver les structures à demander des diag-

nostics, des formations. *«Nous ne voulons pas pointer du doigt ce qui n'est pas fait mais valoriser ce qui existe. Cela peut être une rampe amovible, un éclairage adapté, un membre du personnel formé spécifiquement... Le tout est de le faire savoir au public handicapé»*, continue la présidente. Car avoir le droit, le choix et la possibilité d'accéder à la culture comme tout à chacun, c'est être considéré comme un citoyen à part entière. ■

